

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 19 juin 2020

6^{ème} Commission**N° CD-2020-3-6-2****Service instructeur**

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage
politiques publiques

Service consulté**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DE LA RÉGIE DÉPARTEMENTALE
DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**

Résumé : La présente DM1 porte le budget global du SPIC Régie départementale de production d'énergie électrique du Haut-Rhin à 1 459 974,26 €, pour un BP 2020 qui s'établissait à 1 220 000 €, soit une augmentation de + 239 974,26 €.

Cette DM1 porte le budget global du SPIC Régie départementale de production d'énergie électrique du Haut-Rhin à 1 459 974,26 €, pour un BP 2020 qui s'établissait à 1 220 000 €, soit une augmentation de + 239 974,26 €.

Cette variation est exclusivement due à une augmentation du budget d'investissement (+ 239 974,26 €), la section de fonctionnement, elle, restant inchangée à 271 500 €.

Les raisons de cette augmentation :

- l'annulation de l'emprunt prévu au BP (808 500 €), l'opération ayant un impact budgétaire nul : annulation de la recette exactement compensée par l'annulation de la dépense correspondante ;
- la reprise de l'excédent cumulé de 927 097,40 € ;
- l'affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement à la section d'investissement pour 120 388,01 €, en prévision de la construction d'une installation de production d'énergie hydroélectrique sur le barrage de Kruth ;
- l'inscription de 50 000 € pour les travaux de maintenance des installations photovoltaïques du collègue d'Illzach ;
- l'inscription d'un budget d'études (50 000 €) et de travaux (138 985 €) pour l'installation sur le barrage de Kruth ;

- une écriture d'ordre de 988,85 € venant régulariser une erreur d'imputation lors de la construction du BP 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- la décision modificative n°1 du budget 2020 de la régie départementale de production d'énergie électrique du Haut-Rhin, portant le budget global à 1 459 974,26 €, dont 271 500 € en section de fonctionnement et 1 188 474,26 € en section d'investissement,
- d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 120 388,01 € à la section d'investissement, chapitre 10, nature 1068, programme 3703.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT